



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP! #106

28 mars 2017 

COMMISSIONS DES ROTATIONS

TOUS PNC

- Rappel : le temps de repos réduit en escale dont la limite a été fixée par les FTL est de **7h30 minimum**. Ce temps débute à la fin du temps de service (bloc +15 mn ATR/EMBRAER, +30 mn CRJ) et prend fin au début du TS suivant (briefing). Il comprend donc le temps de trajet hôtel lorsqu'il est inférieur à 15 mn. Lorsque celui-ci va au delà, les minutes supplémentaires sont multipliées par deux et ajoutées au repos réduit (ex : si le temps de trajet est évalué à 20 mn ($20-15=5$, $5 \times 2=10$, $7H30+10=7H40$ mn de repos). Ces temps de trajet ont été établis par la production. Cependant, pour la saison été certains d'entre eux ont été revus sur certaines escales. Ces temps vous seront fournis en début de saison.
- Nous avons demandé que les PNC soient logés en centre ville pour tout STAND BY de plus de 24H. Une étude de marché va être effectuée par la Direction.

ATR

- Suite à la demande des Organisations Syndicales, les rotations lourdes de 5 jours ont été découpées en 3 jours/2 jours.
- Il n'y a plus d'arrivée tardive en train.
- Il reste toujours les rotations de 4 jours avec une dernière journée très fatigante (lever tôt, vols fractionnés, retour MEP 19H35) suite au manque d'effectif sur la base de LYS. Nous avons demandé la nomination de C/C et le recrutement de PNC sur la base de LYS afin de pallier à ces carences. Nous attendons un retour de la Direction à ce sujet.
- La Direction ne veut pas que l'encadrement du maintien des compétences par des repos soit obligatoire, mais essaiera de faire le maximum pour y parvenir.
- La ligne TLS/SNR sera délestée du 14 juillet au 26 août.

CRJ

- Malgré les promesses de Mr MICOULEAU, les PNC n'ont toujours pas de prestations quand les PNT en ont, et nos prestations sont toujours différentes. La Direction continue de se retrancher derrière les conventions existantes.
- Les STAND-BY BES et VCE passent respectivement à 3H05 et 2H55, avec donc un DAY USE à BES.

EMBRAER

- Collation : les collations mises à bord pour les 5 étapes sont destinées aux PNC (et non aux PNT).
- Hôtel Rungis : le grand hôtel Mercure sera indisponible quelques semaines en mars, par conséquent les stagiaires en MDC seront logés au petit Mercure également à Rungis.
- Hôtel Strasbourg: le « 7hôtel » est confirmé, cependant des exigences ont été réclamées (PDJ amélioré, éclairage changé, pour ceux qui en font la demande l'aile E au 4^{ème} étage est disponible).
- À MRS, une prospection est en cours pour un changement.



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

